

**MAIRIE
OSTHOUSE**

67150



☎ 03 88 98 02 46
Fax 03 88 98 17 82
mairie.osthouse@wanadoo.fr

Nombre de membres du Conseil Municipal élus :

15

Nombre de membres qui se trouvent en fonction :

14

Nombre de membres présents ou représentés à la séance

9

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **12 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 12 décembre 2024

le Conseil Municipal de la Commune d'Osthouse, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Christophe **BREYSACH**.

Étaient présents :

M. **BREYSACH** Christophe, Maire

Mme **RINN** Fernande, Adjointe au Maire

MM. **KRETZ** Christian, Adjoint au Maire

MM. **SCHNELL** Emmanuel Adjoint au Maire

Mmes **KOENIG** Michelle, **ALONSO** Coralie et **MULLER** Angèle

MM. **BAUMERT** Eric, **JOLLY** Franck, **MALEVERGNE** Philippe

Absents:

Mme **ARBOGAST** Angélique, Mrs. **WILLER** Renaud, **HELLMANN** Pierre, **METZ** Bernard

Procurations :

Assistait également :

Mme Patricia **GILLIG**, Secrétaire de Mairie

N° 01/12/2024 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : **9**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ET APRES en avoir délibéré,

DESIGNE

Mme Angèle **MULLER**, Conseillère Municipale, Secrétaire de séance.

**N°02/12/2024 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

ET APRES en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 14 novembre 2024

N°03/12/2024 MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Concernant les travaux de la Maison EIGNER et afin de mener à bien cette opération, la commune envisage de missionner un assistant au Maître d'ouvrage, pour réaliser la phase de consultation jusqu'à la sélection des entreprises.

Monsieur SCHNELL Emmanuel propose au Conseil Municipal la Société MP CONSEIL, pour un montant de **2 850.00 € H.T**, dont la mission sera la suivante :

- 1) Réunion de démarrage
- 2) Suivi de la phase DCE-ACT (Rédiger les pièces administratives et de consultation des marchés (avis d'appel public à la concurrence, règlement de consultation, CCAP, acte d'engagement) (non compris : lancement d'une nouvelle consultation)
Collecter les documents techniques à intégrer dans le dossier de consultation (CCTP, plans, calendrier, RICT, PGC,)
- 3) Analyse des appels d'offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L2121-15 de Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le code de la commande publique

CONSIDERANT le besoin de la commune d'être assistée pour la partie recherche d'entreprises.

ET APRES en avoir délibéré,

La commission propose de retenir la Société MP CONSEIL pour un montant de 2 850.00 € HT

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

N° 04/12/2024 MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1/2024 OPERATIONS DE FIN D'ANNEE

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif de l'exercice 2024 approuvé par délibération n° 03 du Conseil Municipal en date du 09/04/2024

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des transferts de crédit d'article à article afin de répondre aux engagements budgétaires 2024,

SIGNALE

Que ces mouvements budgétaires n'affectent pas le niveau global des crédits prévus lors de l'adoption du budget primitif 2024.

APRES avoir délibéré

APPROUVE

la modification N°1 du budget de l'exercice 2024 dans les conditions suivantes :

Débit compte 615221 – crédit compte 65568 10 000.00 €

DIVERS

RINN FERNANDE :

Madame GIROD, directrice de l'école d'Osthouse, nous a signalé qu'il y avait des souris à l'école, la commune a fait appel à un dératiser qui a posé des pièges dans les salles de classes, les toilettes et la salle de motricité qui ne sont pas au contact des enfants. Une désinfection de toute l'école a été faite par l'entreprise, celle-ci passera plusieurs fois pour la vérification des pièges.

Un rendez-vous a été organisé par madame RINN avec madame FRITSCH l'ATSEM de l'école : son contrat a été modifié elle sera présente de 7h30 à 12h les Lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La fête de Noël des anciens rendez-vous samedi à 8h30 à la salle de CSBO pour la mise en place.

Les colis seront préparés le mercredi 18 décembre 2024, dans la salle du conseil.

SCHNELL EMMANUEL : Remercie les personnes présentes lors du nettoyage du club-house et de la pose des décorations de Noël.

Les lampes de la commune qui sont cassées ne seront remplacées que pour le mois d'avril lorsqu'il y aura 2 agents communaux.

BAUMERT ERIC, nous signale qu'il a fait réparer le meuble avec l'inscription A.S.OSTHOUSE, et à réfléchir à l'endroit où le poser.

KOENIG MICHELLE, remercie Emmanuel pour la réparation de l'éclairage de l'église

KRETZ CHRISTIAN : Les bucherons communaux sont dans la forêt, la vente est fixée au 9 janvier 2025.

Fin de séance à 21h15

